



CHAUFFAGE

Exigeons l'Achat en direct du Gaz !

(mars 2013)

Lors des contrôles des charges locatives le SLC-CSF a mis en évidence que les sociétés de chauffage revendaient le gaz à Paris Habitat avec une marge évaluée

à plus de 5 millions d'euros par an payée par les locataires de Paris Habitat.

Emmanuel SPINAT,
représentant SLC-CSF des locataires,
a donc demandé dès 2011,
que Paris Habitat assure l'achat et la gestion du gaz en direct
sans passer par les chauffagistes.

A l'issue d'échanges avec Paris Habitat, Stéphane Dambrine, Directeur général, a confirmé son accord pour cette évolution.

Ainsi dès 2012, 3200 logements ont déjà fait l'objet de nouveaux contrats avec l'achat en direct du gaz, et 6200 logements bénéficieront de ces nouvelles conditions en 2013 soit une économie estimée à 1 million d'euros par an pour ces premiers locataires.

Le SLC-CSF demande
que tous les groupes concernés puissent bénéficier d'ici 2015,
de ces économies du coût du chauffage, et de l'eau chaude
par l'achat en direct du gaz par Paris Habitat.
au fur et à mesure que les contrats en cours se termineront.

Locataires,
soutenez l'action du SLC-CSF
pour une meilleure maîtrise des charges de chauffage.



SECURITE INCENDIE
Des détecteurs de fumées
vont être installés à Paris Habitat

La loi du 9 mars 2010 prévoit l'obligation pour les locataires d'installer dans leurs logements des détecteurs de fumée avant le 9 mars 2015.

Dès le début 2012,
des négociations ont été ouvertes avec Paris Habitat
afin d'éviter
que des détecteurs onéreux et de mauvaise qualité
soient acquis par les locataires, notamment
suite à la visite de démarcheurs peu scrupuleux.

A l'issue d'une concertation de plusieurs mois,
un accord a été signé avec Paris Habitat
concernant l'installation par une entreprise spécialisée
de Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumées
dans les logements.

Ainsi,
Paris Habitat assurera aux locataires,
pour un prix fixe et maximum
de 55 centimes € par mois et par logement,
la fourniture et l'installation de détecteurs aux normes
avec garantie de remplacement durant 10 ans.

Le SLC-CSF se félicite de cet accord
qui permettra à tous les locataires de respecter leurs obligations
dans de bonnes conditions financières
et surtout d'assurer
une meilleure sécurité incendie dans leur logement.

Locataires,
soutenez les actions du SLC-CSF
pour l'amélioration de vos conditions de vie.

Syndicat du Logement et de la Consommation - SLC-CSF

Siège social : 4, place de la Porte de Bagnolet - 75020 Paris - info@slc.asso.fr - www.slc.asso.fr